

Appel des femmes aux directions syndicales dans la région arabe

Nous, participantes au Forum euro méditerranéen sur « La femme et les syndicats dans la rive sud de la Méditerranée » tenu à Hammamet (Tunisie) du 23 au 25 février 2009, dans le cadre du programme « Réforme et travail syndical en Méditerranée ;

Considérant d'une part, le rôle actif que représente la contribution de la femme dans le travail syndical et le rôle fondamental et nécessaire de l'action syndicale dans la protection des droits de la femme travailleuse et le travail pour la concrétisation de la justice sociale au profit des deux sexes ;

Après avoir pris connaissance de la situation de la femme dans les structures des organisations syndicales arabes, caractérisées par la faiblesse de la représentation, notamment dans les sphères décisionnelles – ce qui est en contradiction totale avec les progrès enregistrés dans l'adhésion des femmes aux syndicats et l'importante évolution qu'a connue la présence des femmes dans d'autres organisations de la société ;

Conscientes que le mouvement syndical démocratique et représentatif doit refléter les préoccupations des travailleuses et travailleurs sur le même pied d'égalité, en plus de ce que la présence de la femme dans les sphères décisionnelles et les commissions de négociations, constitue l'un des mécanismes de défense de spécificités et droits des femmes et de renforcement des acquis syndicaux et sociaux ;

Considérant la référence progressiste des syndicats et le rôle important dans la lutte pour l'égalité et la lutte contre la discrimination, notamment avec le développement du phénomène de la féminisation de la pauvreté dans le monde, dont la femme est la première cible à travers le travail précaire, le licenciement et la remise en cause des acquis ;

Considérant la révision des axes de développement à l'échelle mondiale depuis trois décennies et afin qu'ils ne soient pas basés sur les disparités biologiques représentant des obstacles à l'évolution des femmes, mais plutôt sur une nouvelle approche qui exhorte à l'évolution de l'égalité entre les deux sexes permettant aux femmes et aux hommes d'intervenir dans des activités de développement avec les mêmes chances d'accéder aux services, aux ressources et aux centres de décision et l'égal participation dans la vie quotidienne ;

Considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes trouve sa référence dans le cadre d'un conflit que connaît la société sur les plans économique et culturel entre les forces de libération, d'une part, et les forces d'exploitation des travailleuses et travailleurs et la consécration de la négation de la femmes d'autre part, ce qui implique l'impulsion d'une nouvelle vision progressiste à l'égard des femmes et le renforcement des législations, des politiques et autres mesures concrètes à même de réaliser l'égalité et les droits fondamentaux des femmes et la rupture avec sa présence décorative et compte tenu de son rôle actif et influent ;

Reposant sur les nombreuses positions des organisations ouvrières mondiales qui a vu dans l'adoption du système des quotas l'unique mécanisme pour concrétiser la position démocratique ;

Considérant tout ce qui précède, il va sans dire que la prise de conscience de nos organisations syndicales arabes allant dans le sens de la concrétisation de l'égalité effective, requiert, de manière urgente, une décision soutenant la femme travailleuse sans attenter au principe démocratique au sein des organisations, et ce en instituant le principe du quota pour les femmes dans les structures syndicales et la recherche des mécanismes nécessaires pour l'application et le suivi.